Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260423-DL2603029-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 16 AVRIL 2026

Convocation

Date : 10/04/2026
Affichée le :10/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 26
Pouvoirs : 3
Étaient absents excusés : 3
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2603029

Le seize avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, PRESSE Philippe, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, BLANCHARD Jean-Luc, GOUEROU Gaëlle, GLORY Jacques, DUROS Henry, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, ROBIN Michel, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, GAUVRY Jean-Marie, BOIVENT Nathalie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, AKOSSI Laurence, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Léa MAXIMIN.**

ABSENTS EXCUSES : BOSSON Alain donne pouvoir à LE BRETON Rodolphe, HENO Gaëlle donne pouvoir à BOSCHER Evelyne, BIZET Carole donne pouvoir à BOUGEARD Rozenn.

DÉSIGNATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Organisation des Centres de Santé – Désignation d'un nouveau représentant suppléant

Dans le cadre de la structuration du réseau des Centres de Santé en Bretagne, la Ville de Loudéac a acté, par délibération DL2402026, son adhésion à l'association des Centres de Santé Médicaux et Polyvalents de Bretagne (CDSMP).

Cette association a pour objectifs :

- D'animer le réseau régional des centres de santé,
- D'harmoniser les pratiques professionnelles,
- De favoriser le partage d'expériences et de projets,
- De renforcer la représentation auprès des institutions,
- De répondre aux appels à projets.

Lors de cette délibération, le Conseil Municipal a notamment désigné les représentants du Centre de Santé Municipal de Loudéac au sein de l'association.
Cependant, il convient aujourd'hui de désigner un nouveau représentant en qualité de suppléant au sein de l'instance gouvernante.

Modalités de vote
Concernant les modalités de vote, il est proposé au Conseil Municipal de décider que l'élection des représentants se fera par un vote à main levée, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ***DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de l'association.***

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260423-DL2603029-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DESIGNE :

Au titre de l'instance gouvernante :

- ***Monsieur le Maire, titulaire***
- ***Madame Gaëlle GOUEROU, suppléante***

Au titre du personnel :

- ***Docteur Salomé MULLER, titulaire***
- ***Monsieur LE PROVOST, Directeur du Centre de Santé Municipal, suppléant***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 23 AVR. 2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 23 AVR. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN